



The voice of 60 million workers in Europe

European Trade Union Confederation(ETUC)
Confédération Européenne des Syndicats(CES)
Boulevard du Roi Albert II - 5
B-1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 224 04 11
Fax: + 32 2 224 04 54 - 55
E-mail: etuc@etuc.org



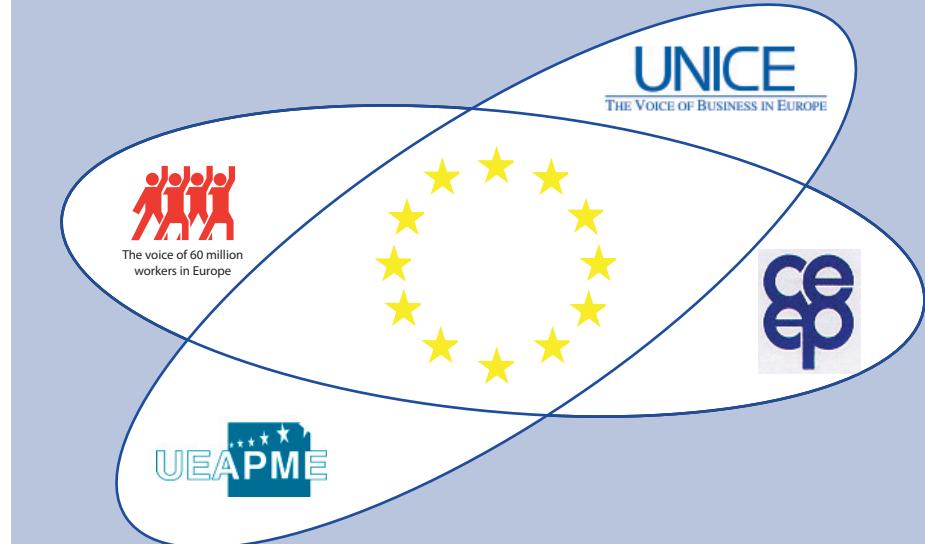
UNICE
Avenue de Cortenbergh, 168
B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 237 65 11
Fax: +32 (0)2 231 14 45
E-mail: main@unice.be



UEAPME
Rue Jacques de Lalaing 4
B-1040 Bruxelles
Tél.: +32 2 230 75 99
Fax: +32 2 230 78 61
E-mail: info@ueapme.com



CEEP
Rue de la Charite, 15 Bte 12
B-1210 Bruxelles
Tél.: +32-2-219.27.98
Fax: +32-2-218.12.13
E-mail ceep@ceep.org



Programme de travail des partenaires sociaux européens 2006-2008

UNICE/UEAPME, le CEEP, la CES (et le Comité de liaison EUROCADRES/CEC) réitèrent leur soutien à la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable, avec plus d'emplois de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale. Il faut s'attaquer à la faiblesse de l'Europe en matière de croissance et d'emploi afin de faire face aux défis de l'évolution démographique, de la mondialisation et des innovations technologiques.

Le programme de travail du dialogue social européen pour 2003-2005 a contribué avec succès à la mise en œuvre de cette stratégie. Il a également servi à mieux centrer le dialogue social européen au cours des trois dernières années et à accroître son autonomie. Les partenaires sociaux européens ont notamment négocié deux accords cadres sur le télétravail et le stress au travail, deux cadres d'actions sur l'apprentissage tout au long de la vie et l'égalité entre les hommes et les femmes et mis au point un programme d'assistance aux partenaires sociaux des nouveaux États membres rejoignant le dialogue social européen.

Avec ce deuxième programme de travail pour 2006-2008, les partenaires sociaux européens veulent contribuer à la croissance, l'emploi et la modernisation du modèle social européen et les promouvoir. La CES, UNICE/UEAPME et le CEEP voient ce programme de travail comme un moyen de continuer à renforcer l'autonomie des partenaires sociaux. La qualité de ses résultats dans l'UE élargie implique une attention renouvelée à l'égard des mesures adoptées conjointement, accompagnée par un usage effectif et une organisation efficace des dispositions de suivi et des activités de surveillance.

Les partenaires sociaux européens estiment que leur nouveau programme de travail devrait se concentrer sur les principaux défis économiques et sociaux de l'Europe, afin de s'assurer que le dialogue social au niveau européen s'occupe des principales préoccupations des travailleurs et des employeurs européens. Les partenaires sociaux européens recourront à différents outils pour y parvenir.

Afin de contribuer à l'accroissement du potentiel d'emploi et de croissance de l'Europe et de l'impact du dialogue social européen, les partenaires sociaux entreprennent de mener à bien une analyse commune des défis clés auxquels les marchés de l'emploi européens font face, en examinant des questions telles que :

- ▶ les politiques macro-économiques et du marché du travail,
- ▶ les changements démographiques, le vieillissement actif, l'intégration des jeunes, la mobilité et les migrations,
- ▶ l'éducation et formation tout au long de la vie, la compétitivité, l'innovation et l'intégration des groupes désavantagés sur le marché du travail
- ▶ l'équilibre entre flexibilité et sécurité,
- ▶ le travail non déclaré.

Sur cette base, ils :

1. décideront quelles recommandations communes il convient d'adresser aux institutions européennes et nationales,
2. définiront quelles priorités devraient être intégrées dans un cadre d'actions sur l'emploi par les partenaires sociaux et
3. négocieront un accord-cadre autonome soit sur l'intégration des groupes désavantagés sur le marché du travail, soit sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. Pour définir leurs mandats respectifs, ils étudieront différentes possibilités.

En outre, les partenaires sociaux européens

4. négocieront en 2006 un accord-cadre volontaire sur le harcèlement et la violence,
5. termineront les études nationales sur l'évolution économique et sociale dans l'Europe des 10, les élargiront de manière à couvrir l'Europe des 15 et, sur cette base, promouvront et évalueront les orientations de référence sur la gestion du changement et ses conséquences sociales ainsi que les enseignements communs sur les comités d'entreprise européens,
6. continueront leur travail d'aide au développement du dialogue social dans les nouveaux États membres, l'étendront au pays candidat et examineront comment les centres de ressources des employeurs et des syndicats offrant une assistance technique aux 10 nouveaux États membres pourraient fournir de l'aide aux partenaires sociaux de tous les pays de l'UE,
7. feront rapport sur la mise en œuvre des accords relatifs au télétravail ainsi qu'au stress au travail et sur le suivi du cadre d'actions sur l'égalité entre les hommes et les femmes,
8. sur la base de l'application des accords sur le télétravail et le stress et des cadres d'actions pour le développement tout au long de la vie des compétences et des qualifications et sur l'égalité entre les femmes et les hommes, développeront davantage leur compréhension commune de ces instruments et de la façon dont ils peuvent avoir un impact positif à divers niveaux de dialogue social.

Le CEEP, UNICE/UEAPME et la CES considèrent que ce programme de travail ne constitue pas une liste exhaustive. Les partenaires sociaux peuvent décider de le mettre à jour à la lumière des évolutions dans l'UE. En outre, ils continueront à surveiller la mise en pratique de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.